

Année 2025

Cours: Se re-connaître
Les Statuts: parcours et miroir

Samedi 08 mars
Résumé de la leçon 3A
Lucia Abignente

Vers les Statuts : une lecture historique

Cette contribution retrace le parcours qui, dans l'histoire du Mouvement des Focolari, a conduit aux premiers Statuts généraux approuvés en 1990. Un cheminement dont les étapes sont marquées par la rédaction de pas moins de sept Règles ou Statuts présentés à l'Église, en différentes années, reflétant à la fois la croissance progressive de cette nouvelle réalité ecclésiale selon le projet de Dieu et « *l'approbation graduelle et toujours plus résolue de l'Église* ».

Déjà dans le bref « *Statut des Focolari de la charité. Apôtres de l'Unité* » approuvé par l'archevêque de Trente en 1947 et confirmé en 1948, le but de cette nouvelle Œuvre commence à se détacher clairement : c'est l'idéal évangélique de la charité et de l'Unité.

Dans les années 1950, période au cours de laquelle le Mouvement est soigneusement étudié par le Saint-Office, diverses propositions de Règles sont présentées à l'Église. Parmi celles-ci, celle rédigée par Chiara en 1958 mérite d'être soulignée. C'est ici que le nom « *Œuvre de Marie* » apparaît pour la première fois. Cette ébauche de Règle est appréciée par Pie XII. Le chemin de l'approbation semble ouvert, mais le Pape meurt.

C'est sous le pontificat de Jean XXIII que l'on arrive à une première approbation : en 1962 pour la partie masculine, en 1963 pour la partie féminine. Deux parties distinctes, donc, qui ne correspondent pas encore au dessein de Dieu sur une 'Œuvre une'.

Avec Paul VI, en décembre 1964, la pleine approbation est donnée au Mouvement, ce qui implique également la clôture de la visite apostolique. En accord avec le Pape, on travaille sur le Statut d'un Conseil de Coordination, organe de trait d'union pour garantir l'unité et la coordination entre les deux Sections de l'Œuvre.

Dans l'Œuvre qui, toujours en fondation, s'enrichit de nouvelles Branches, le travail sur la forme statutaire se poursuit, s'intensifiant dans les années quatre-vingt, pour aboutir à la rédaction des « *Statuts généraux de l'Œuvre de Marie* » qui sont approuvés le 29 juin 1990 et accueillis « *comme l'un des plus grands dons du Seigneur* ».